

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 (C.M.P.) - (n° 3033)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 99

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 42.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.